

L'on a en horreur d'être placardé; préjugé si vous voulez, mais enfin il existe, et c'est un des obstacles les plus sérieux, qui se rencontrent.

Je me demande ici s'il n'y aurait pas moyen d'adopter un autre système, qui remplirait à peu près le même but, et qui s'adapterait mieux à la mentalité de nos populations?

A tout événement, je sou mets l'idée au Conseil d'hygiène provincial. Après le placard, c'est la crainte, en cas de mortalité, de ne pouvoir entrer ces corps dans l'église paroissiale. Etre privé de cette suprême consolation, c'est, pour nos très religieuses populations, une peine à laquelle l'on peut tout sacrifier. Je n'hésite pas à dire que ceci est la plus grande cause de toutes les difficultés. Il faudrait donc tenir compte de ce sentiment dans les prescriptions du Conseil d'hygiène, concernant les sépultures, en cas de mort par suite de maladies contagieuses. D'autant plus qu'en adoptant certaines mesures, l'on pourrait, je crois, permettre l'entrée dans l'église, et cela sans danger. Par exemple, enveloppement du corps dans un linceul humecté d'une solution antiseptique, double tombe métallique, fermée hermétiquement, sous la surveillance du médecin sanitaire municipal. Pourquoi, au moins, ne pas accorder ce privilège aux familles qui sont prêtes à se conformer à ces mesures suffisantes?

Le danger des funérailles publiques, à l'église, existe surtout chez les membres de la famille, qui ont été en contact avec le malade, et qui assistent aux funérailles, sans avoir été désinfectés.

Mais si l'isolement a été bien observé, et si les personnes qui ont été en contact avec le contagieux, s'abstiennent, l'on peut laisser faire des funérailles publiques, sans danger.

Je suis convaincu qu'en faisant cette concession l'on obtiendra